



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ETABLISSEMENT : Lycée Paul Louis Courier**

**RNE : 0370039S**

**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1  
du 23 septembre 2025**

**Nombre de membres présents : 20**

**Nom et prénom du président de séance : M. François DAVID, proviseur**

**Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Mme Isabelle HOUEL, proviseure adjointe**

**Liste et qualité des membres présents :**

|  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- François DAVID, Proviseur</li><li>- Isabelle HOUEL, Proviseure adjointe</li><li>- Agnès RIPOLL, Agent comptable gestionnaire</li><li>- Célia VAN SMEVOORDE, CPE</li><li>- Cathy MUNSCH, représentante du Conseil Régional</li><li>- Betsabée HAAS, représentante de la collectivité de rattachement</li><li>- Stéphane COLSON, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Caroline GAUME, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Henri LAPORTE, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Bettina LE GUEVELLOU, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Stéphanie LECOMPTE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Isabelle PORTO SAN MARTIN, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Marine LEMOINE, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation</li><li>- Sandra BADY, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé</li><li>- Marie GUILLOUCHE, représentante des personnels administratifs, techniques, de santé</li><li>- Dominique MERER, représentant des parents d'élèves</li><li>- Maud VIVIEN, représentante des parents d'élèves</li><li>- Joséphine COILLOT, représentante des élèves</li><li>- Soldène AQUILON, représentante des élèves</li><li>- Lucie RUIZ LOPEZ, représentante des élèves</li></ul> |
|--|---|

**Liste et qualité des membres excusés ou absents :**

- Christine BLET, représentante de la mairie
- Annie TOULET, personne qualifiée
- Stéphane PIPELIER, représentant des personnels administratifs, techniques, de santé
- Pierre HUAULME, représentant des parents d'élèves
- Sylvie GUIEYSSE GERVAIS, représentante des parents d'élèves
- Francesca DI PIETRO, représentante des parents d'élèves
- Jules SOULARD, représentant des élèves
- Emma AZARA BONNAUD, représentante des élèves
- Lisa HENAULT, représentante des étudiants

Le Conseil d'administration du lycée Paul Louis Courier s'est tenu le 23 septembre 2025. Monsieur David a ouvert la séance en se présentant et en remerciant les membres élus du Conseil pour leur présence.

### **1. Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal du précédent Conseil d'administration, daté du 1er juillet 2025, a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité avec 18 voix pour.

### **2. Rapport de fonctionnement pédagogique**

Le rapport sur le fonctionnement pédagogique, rédigé par M. Moulin et présenté par le proviseur, a mis en avant la diversité de l'offre pédagogique du lycée Paul Louis Courier. Le proviseur a souligné l'importance de cette variété pour l'attractivité de l'établissement.

Monsieur Laporte s'est interrogé sur le nombre d'élèves inscrits en spécialité musique cette année. Il a été répondu que 16 élèves suivent cette spécialité, considérée comme dérogatoire et dont le maintien est jugé essentiel.

Les résultats aux examens ont été jugés très positifs, avec un excellent taux de réussite aussi bien au collège, au post-bac qu'au baccalauréat général. L'un des enjeux majeurs pour les années à venir reste l'obtention du baccalauréat au premier tour pour les élèves de la filière STMG.

Madame Lecomte a rappelé que l'orientation des collégiens qui ne poursuivent pas au lycée Paul Louis Courier constitue un combat historique.

Arrivée de Madame Munsch, le nombre de votants est passé à 20.

Madame Le Guevellou a exprimé son inquiétude concernant la situation des élèves de troisième l'année prochaine, à savoir seront-ils seuls à l'annexe ? Le proviseur a reconnu la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'accueil au lycée de ces 2 classes, notamment en lien avec le taux d'occupation des salles et l'ajout d'une classe de terminale supplémentaire.

La réflexion porte aussi sur les projets pédagogiques, très nombreux et variés. Un financement de 7 000 € a été utilisé grâce au dispositif Adage sur un total de 19000 €. L'enjeu principal demeure d'harmoniser ces projets pour en faire bénéficier l'ensemble des élèves de l'établissement.

Le bilan de l'infirmier fait état d'une augmentation de plus de 25 % des consultations entre 2023 et 2025. Cette hausse s'explique d'abord par l'arrivée de Madame Bieber Bonanaud en 2023 et témoigne également d'un besoin accru d'accompagnement et de suivi médical pour les élèves.

#### Le bilan vie scolaire :

Madame Van Smevoorde a présenté le rapport sur le fonctionnement de la vie lycéenne. Elle a constaté que les élèves de seconde ont bien occupé leur année que ce soit pour les absences ou les retards mais malheureusement les post-bac aussi.



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Elle a également noté une augmentation significative des sanctions et des retenues, principalement liées aux absences et aux retards. Les réunions du groupe de décrochage scolaire ont permis de traiter 71 situations, malgré l'absence d'une assistante sociale, ce qui constitue un manque important. Le protocole pHARe a été déclenché à 3 reprises et traité positivement. Les lycéens et le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) ont multiplié les projets.

Pour l'année à venir, les perspectives incluent la mise en place de l'aide aux devoirs, d'un tutorat pour les élèves de seconde, le déploiement du dispositif EVARS, la lutte contre le harcèlement, et un accompagnement renforcé pour la recherche de stages en seconde.

Madame Porto Saint Martin, enseignante, a souligné la qualité de la relation de confiance instaurée avec la vie scolaire, ce que Monsieur David a confirmé en saluant le travail de l'équipe de vie scolaire.

Madame Porto San Martin a rappelé que l'année précédente, il avait été évoqué la création d'une option audiovisuelle, projet porté par Madame Doucet, à mettre en place pour favoriser l'avenir du lycée. Avec l'option mobilité en anglais et cette nouvelle option, le lycée gagnerait en identité, attractivité et équité par rapport aux autres établissements. Elle a insisté sur l'importance que le choix du lycée Paul Louis Courier ne soit pas un choix par défaut.

Monsieur Laporte a relevé que le lycée souffrait de la configuration multi secteur, souvent défavorable par rapport aux établissements comme Balzac et Descartes. Il a souligné la nécessité de travailler sur la mixité et le rééquilibrage de l'offre de formation.

Monsieur David a précisé que, avec dix classes de seconde déjà complètes, le défi n'était pas quantitatif mais qualitatif.

Le rapport de fonctionnement pédagogique a été adopté à l'unanimité avec 20 voix pour.

### **3. Élections des parents d'élèves par vote électronique**

Madame Houel a présenté la possibilité d'expérimenter cette année un module sur Pronote dédié aux élections des représentants de parents d'élèves. Le vote se fera via une plateforme externe accessible depuis l'espace Pronote, sans nécessité de nouvelle identification. Les membres du bureau se réuniront physiquement lors de deux cérémonies : la remise des clés et le dépouillement.

La condition préalable est que tous les parents puissent accéder à Pronote. Actuellement, plus de 70 % des parents de seconde, première et terminale sont connectés, ce taux étant en progression malgré quelques difficultés en début d'année.

Madame Munsch, représentante de la région, a confirmé que la région avait choisi une entreprise publique pour la connexion réseau. Elle a reconnu quelques problèmes à la rentrée, mais ceux-ci sont en voie de résolution.

Madame Vivien, représentante des parents d'élèves, a demandé si d'autres modes de vote seraient proposés. La direction a répondu positivement, indiquant la possibilité de mettre à disposition des postes informatiques en libre accès, d'apporter une aide à la participation, voire d'utiliser des listes papier.



## ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Les objectifs de cette procédure sont d'économiser du papier, de gagner du temps et d'améliorer le taux de participation. Monsieur Laporte s'est inquiété du manque de contact entre les votants, craignant une perte de la dimension cérémoniale du vote. Madame Munsch a reconnu cette inquiétude, tout en rappelant que la majorité des votes se faisait déjà par correspondance, limitant les contacts, ce que Madame Vivien a confirmé.

Les élections auront lieu entre le 7 et le 10 octobre. Des relances par mail seront possibles pour encourager la participation des parents. L'avis du Conseil d'administration sur ce mode d'élection a été de 19 voix pour et une abstention.

#### 4. Répartition des indemnités pour missions particulières (IMP) et pactes

Le tableau de répartition des IMP a été présenté et discuté lors du dernier conseil pédagogique. Il a été rappelé que la priorité dans l'attribution des IMP est donnée aux professeurs documentalistes et aux CPE, qui ne peuvent bénéficier ni d'heures supplémentaires ni du pacte. Concernant les pactes, l'enveloppe comprend 25 parts, attribuées en priorité au remplacement de courte durée, le reste étant réparti pour des projets menés auprès des élèves. Nouveauté cette année : les parts sont sécables, les enseignants n'étant plus obligés de prendre des blocs de 18 heures.

#### 5. Sorties scolaires et voyages

Madame Ripoll a présenté une sortie scolaire à Romorantin pour les BTS SIO prévue le 4 novembre, avec un coût de 858 € et une participation de 8 € par étudiant, le lycée finançant à hauteur de 482 €. Cette sortie a été approuvée à l'unanimité avec 20 voix pour.

Les projets de Madame Bouteaux et Madame Doucet, prévus les 24 et 25 novembre, seront soumis au vote lors du Conseil d'administration d'installation du 6 novembre. Des informations complémentaires sont attendues pour le Pass Culture, mais le proviseur précise que les financements nécessaires ne sont pas démesurés et la décision finale sera prise dès réception des éléments manquants.

#### 6. Contrats et logements de fonction

Les contrats avec Le Petit Fauchoux, dans le cadre d'un partenariat avec le Big Band, pour les sommes de 6170€ 53500 pour le CR et 2670 pour le lycée validé par vote 20 voix pour

Attribution de logements de fonction, validée par la région à Mesdames Souillot, Linhart, Ripoll et Lestrain et M. Moulin : validé à l'unanimité (20 voix pour) .

#### 7. Informations diverses

Le conseil pédagogique aura lieu le 14 octobre, et non le 16 comme précédemment indiqué. Un Conseil d'installation se tiendra le 6 novembre. Les Conseils d'administration de l'année alterneront entre le mardi et le jeudi. Il sera nécessaire de travailler prochainement sur le protocole de santé mentale et sur les évaluations.

#### 8. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été soulevée. La séance a été levée à 19h35.

Le secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

